

**Discours de la Secrétaire générale de la Francophonie,  
S.E. Madame Michaëlle Jean  
Cérémonie solennelle d'ouverture de la 44e Session de l'APF**

**Québec (Québec) | 9 juillet 2018**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Québec, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), cher Jacques Chagnon,  
Monsieur le ministre de la Capitale nationale, cher Sébastien Proulx  
Monsieur le vice-Président de l'APF, cher Guillaume Soro,  
Monsieur le secrétaire général parlementaire, cher Jacques Krabal,  
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'Assemblée,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Et je vous salue tout particulièrement Mesdames les membres du Réseau des femmes parlementaires,

Madame la Déléguée générale du Québec à Paris et Représentante personnelle du Premier ministre du Québec au Conseil permanent de la Francophonie, chère Line Beauchamp

Chers participantes et participants au Parlement des jeunes des Amériques,

Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis à Québec pour la 44eme session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Québec où il m'est toujours agréable de retrouver la lumière et l'étendue du fleuve Saint-Laurent, « le grand chemin qui marche » comme l'appellent les premières nations.

Ici deux mondes, l'Europe et l'Amérique, se sont heurtés, alors qu'ils auraient pu se rencontrer.

Une relation reste encore à construire, et qui suppose la pleine reconnaissance de l'histoire, de l'expérience et du patrimoine civilisationnel des peuples autochtones, ces peuples pétris de cette terre et dont je veux saluer l'apport millénaire.

Québec, parcourir la ville est vous le sentirez, est d'abord le lieu emblématique d'une volonté de conjuguer héritage, présent et avenir, et pour nous de la Francophonie, une volonté de vivre et de se réaliser en français... comme un idéal, un acte de résistance...

Cher Jacques Chagnon, c'est avec émotion que je vous ai entendu rendre ce juste et vibrant hommage à un grand serviteur de cet idéal, Paul Gérin-Lajoie, l'un des plus brillants humanistes que le Québec ait porté ... infatigable militant de l'éducation pour toutes et pour tous.

Par sa ferveur, sa sincérité dans les valeurs qu'il défendait, par son engagement généreux, au-delà des frontières du Québec, son attachement passionnel à la diversité de toutes nos cultures, Paul Gérin-Lajoie figure dans nos cœurs au rang des citoyens d'honneur de la Francophonie.

Et, ces mots forts que vous avez tenus à son endroit, ne m'étonnent pas, cher Jacques Chagnon, car vous êtes mu par le même idéal, animé par le même volontarisme qui s'est manifesté à maintes reprises dans cette assemblée et en Francophonie.

Vous avez aussi ce souci permanent du respect de l'héritage, comme celui de préparer demain dès aujourd'hui. Pour preuve, vous qui présidez l'une des plus anciennes assemblées parlementaires au monde, vous nous invitez à débattre « des bonnes pratiques des Parlements à l'ère du numérique ».

Et s'il est bien un espace propice à l'échange des bonnes pratiques et des expertises : c'est bien la Francophonie.

Je dirais même qu'il s'agit là de l'une des marques de fabrique de la Francophonie et surtout l'un de ses avantages comparatifs majeurs, souvent salué par nos partenaires internationaux.

En effet, grâce à la langue française que nous avons en partage, la Francophonie, notamment sous l'impulsion de la société civile et des acteurs non gouvernementaux, s'est très vite pensée en réseaux, sur les cinq continents : réseaux de parlements... d'universités... de villes... réseau de ministres de l'Éducation, de la jeunesse et des Sports ... réseau d'organisations non gouvernementales.

L'on peut dire que la Francophonie a mis le monde en réseau, bien avant que la mondialisation et les technologies nouvelles ne s'en chargent.

C'est ce qui fait, aussi, que notre Organisation n'est à nulle autre pareille.

Parce que l'adhésion à ces réseaux a toujours résulté d'un choix ... parce que la nature même de ces réseaux, leur multiplication au fil du temps, dans toute la richesse de leur diversité, expriment notre volonté d'évoluer au rythme des bouleversements du monde et de contribuer pleinement à l'émergence d'un monde meilleur.

Voyez, par exemple, nos 16 réseaux institutionnels, qui se sont créés depuis 1985, et qui regroupent, désormais, au sein de 600 institutions membres, dans plus de 60 pays : une somme remarquable de compétences et d'expertises, au service de l'État de droit, de la

promotion de la démocratie, de la défense des droits et des libertés, mais aussi de la sécurité et de la paix...

En ces temps où la démocratie est encore mise à mal, parfois même en recul...

En ces temps où les droits et les libertés sont encore bafoués, parfois même confisqués, au nom de la sécurité...

En ces temps où des menaces inédites exigent que nous soyons toujours plus vigilants, plus réactifs, plus opérationnels, et que nous nous coalisions comme jamais.

À ce titre, et en lien avec, par exemple, la protection des droits de la personne, je voudrais particulièrement saluer le projet de résolution sur la protection des données personnelles que vous vous apprêtez à examiner et qui est le résultat d'un travail étroit entre l'APF et l'OIF, avec également le concours précieux de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFA PDP).

Tout comme la création de notre Réseau pour l'égalité entre les femmes et les hommes ... de notre Réseau de jeunes ... de notre Réseau des femmes entrepreneures ... participe d'une volonté d'inclure et de rassembler, sachant que nous ne pourrions pleinement relever les défis, présents et à venir, sans la pleine participation et mobilisation de ces forces vives que sont les femmes et les jeunes. Et ces réseaux le permettent ...

Je sais que nous nous rejoignons, là encore, puisque vous vous apprêtez à adopter la création d'un Réseau de jeunes parlementaires francophones.

Voyez encore nos Réseaux des ministres de l'industrie et du Commerce... des ministres des Finances des pays à faible revenu qui disent notre attachement au multilatéralisme, à la concertation et à l'action collective pour parvenir à une mondialisation plus équitable.

Et, sous l'impulsion du Bénin, nous lancerons, en octobre, à Erevan, lors du Forum économique organisé en marge du Sommet, le Réseau des Ministres en charge de l'économie numérique.

Il va de soi que ce réseau, comme tous les autres d'ailleurs, aura vocation à coopérer étroitement avec votre Assemblée, parce que tous les réseaux de la Francophonie ont un intérêt partagé à se nourrir les uns les autres et à travailler toujours plus en synergie. Synergies et interconnexion plus que jamais favorisées et facilitées par le numérique.

Cet enjeu du numérique, singulièrement dans les parlements, vous vous en êtes résolument saisis à travers le programme Noria que l'OIF soutient fortement.

La Francophonie, pour sa part, est très active dans la mise en œuvre de la Stratégie numérique dont les chefs d'Etat et de gouvernement l'ont dotée, lors du Sommet de Kinshasa en 2012, 17 ans après la Déclaration du Sommet de Cotonou en 1995, qui avait placé notre communauté au rang des précurseurs dans la coopération multilatérale numérique.

Cette stratégie irrigue depuis lors toutes nos actions.

Nous exploitons toutes les potentialités qu'offrent ces technologies, en matière d'éducation et de formation... d'enseignement supérieur... de recherche et d'innovation... d'enseignement massif du français et en français... en matière de développement économique et d'entrepreneuriat... en matière de médias... de promotion de la diversité culturelle... de coopération décentralisée... et bien sûr en matière de politique jeunesse... cette jeunesse qui a trouvé dans ces technologies son moyen naturel et privilégié de communication, d'expression et de revendication, mais aussi de création.

Ces nouvelles technologies nous offrent, aussi, vous le savez mieux que quiconque, l'opportunité de renforcer les processus démocratiques.

Et cela constituera sans doute l'un des défis majeurs de la prochaine décennie.

Car l'enjeu de la construction démocratique ne se trouve plus tant dans les procédures, l'adoption des textes ou les habillages institutionnels de tous ordres, mais plutôt dans les « bénéfiques » concrets qu'en tirent les citoyennes et les citoyens, notamment en ce qui concerne leurs droits économiques et sociaux.

Or, pour atteindre cet objectif d'une démocratie dans les faits, et au bénéfice de toutes et de tous: il est essentiel d'entretenir et de développer la culture du dialogue entre les institutions, mais aussi avec les citoyennes et les citoyens, avec la société civile, et en particulier avec les jeunes qui n'ont jamais été aussi nombreux de toute l'histoire de l'humanité.

Nous devons entendre l'aspiration stimulante de ces jeunes à une gouvernance démocratique, à un dialogue public inclusif.

Nous devons entendre leur volonté de vivre pleinement leur citoyenneté, et surtout, comme ils le clament, de vivre libres ensemble.

Nous prendrions un grand risque en ne répondant pas à ces exigences légitimes.

Le risque d'un rejet profond du monde politique, donc celui d'une érosion de la confiance; le risque d'un désintérêt croissant pour les formes traditionnelles d'organisation politique et sociale; le risque de voir se répandre l'idée que la solution à leur sentiment de ne pas être inclus, de ne pas être compris et d'être dépossédés de toute décision, se trouve dans le recours à d'autres voies et à d'autres canaux d'expression, au premier rang desquels les réseaux sociaux.

Eh bien non! Exprimer ses opinions, ses revendications, ses choix, sa colère ou sa frustration sur des médias sociaux ne peut tenir lieu de délibération démocratique ou d'engagement citoyen.

Cette forme d'expression ne saurait constituer une alternative à la démocratie représentative, mais elle peut constituer un complément, un enrichissement voire un renouvellement des pratiques démocratiques.

Nous avons donc la responsabilité, particulièrement vous, parlementaires, au Sud comme au Nord, à l'Est comme à l'Ouest, de repenser le dialogue politique à la lumière des nouveaux modes de communication et d'information.

Nous devons, sans tarder, mettre ces technologies nouvelles au service de la démocratie si nous ne nous voulons pas qu'elles dénaturent la démocratie.

Nous devons utiliser au mieux ces moyens de communication et d'information pour revivifier la participation des citoyennes et des citoyens, et celle de cette génération de l'Internet; pour créer des opportunités inédites d'interactions avec vous, leurs représentantes et représentants; ou encore pour faciliter l'accès aux documents et aux débats parlementaires.

Nous devons utiliser au mieux ces moyens de communication et d'information pour rendre les parlements plus performants, dans l'accomplissement de leur mission législative et de contrôle.

Nous devons utiliser au mieux ces moyens de communication et d'information pour mettre toujours plus en réseau les parlements et les institutions parlementaires au sein de l'espace francophone et de par le monde, parce que les défis de chacun sont devenus les défis de tous et qu'il est, comme jamais, essentiel de pouvoir se concerter, échanger, partager les solutions.

Evoquant le droit international, on ne dit pas assez l'impérieuse nécessité de protéger et de promouvoir la diversité juridique, qui est une composante majeure de la diversité culturelle. Nous devons donc aussi penser notre espace comme un espace de tradition juridique commune en langue française, dans la mesure où la plupart de nos pays membres vivent sous le régime du droit continental.

On ne dit pas assez le rôle structurant du droit dans l'affirmation de nos valeurs et de nos principes, dans notre approche partagée de l'Etat de droit.

Cette force nous donne la capacité de peser dans l'élaboration et la mise en place de nouvelles normes internationales, par exemple en matière de droit international pénal, de droit commercial, financier, humanitaire ou encore de l'environnement.

C'est aussi là que se joue la vision du monde que nous voulons voir l'emporter, cet humanisme intégral et universel qui est notre raison d'être et d'agir.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'entrer en guerre contre tel ou tel système juridique, mais de parvenir à une harmonisation progressive et consensuelle, je dirais, ici au Québec, à une mixité juridique, à même de transcender les divergences, dans le respect des différences, et satisfaisante pour toutes les nations.

C'est dire l'importance de renforcer et d'adapter sans cesse notre coopération juridique, pour conforter et faire fructifier ce droit que nous avons en partage.

Et le numérique nous en offre l'opportunité.

Mais nous devons aussi, dès aujourd'hui, faire une entrée fracassante dans l'avenir.

L'avenir proche, ce sont les perspectives offertes par l'intelligence artificielle, les transactions par chaînes de blocs (blockchain) et les cybermonnaies, qui peuvent transformer de fond en comble nos économies... supprimer des millions d'emplois... changer nos modes d'organisation sociale et politique... nos manières même d'être au monde, et de percevoir le monde.

Bien plus! À la différence des révolutions industrielles précédentes, que les États avaient accompagnées et canalisées, les gouvernements sont aujourd'hui en situation d'asymétrie d'information et de moyens, face aux multinationales de la technologie qui n'appartiennent pas à l'espace francophone, bien que ces multinationales, américaines et chinoises, pour la plupart, s'appuient beaucoup aussi sur la matière grise de nos pays, en débauchant nos diplômés, nos chercheurs et nos spécialistes.

Nos pays, tous nos pays, doivent donc être armés pour défendre leur souveraineté numérique.

Et dans un monde où le temps s'emballé : le partage d'expériences et de bonnes pratiques constitue le plus puissant des atouts, sous peine de voir se creuser des fossés d'un nouveau type.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

J'aurai l'occasion, dans quelques instants, lors de notre traditionnel échange, de revenir sur la coopération toujours plus étroite qui lie l'APF et l'OIF et en faveur de laquelle je me suis engagée dès le début de mon mandat parce que votre Assemblée consultative constitue une pièce maîtresse dans la mise en œuvre de l'action politique et de l'action de coopération multilatérale de notre Organisation.

Vous êtes et vous avez toujours été à nos côtés dans la responsabilité et l'obligation que nous avons, au nom des principes, des valeurs et de l'idéal qui sont les nôtres, de nous saisir des défis de la société mondialisée contemporaine, parce qu'ils ont un impact direct sur les populations de nos États et gouvernements membres. Et c'est bien ce que vous avez choisi de faire, une fois encore, à l'occasion de cette session.

Je vous en remercie.